

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : le 13 mai 2014

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, COCHE, CHARPENTIER, INGRET, GARCIA, EGLOFFE, LAMBOTTE, RICHARD, SCHNEIDER, GUILLIN, PELE, DUBAS, MULLER
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, AGOSTINI, LANUEL, DELALANDE, PREVOT, VERON, LECLERE, DIONNET, KRIER, MAISTRE, PANIS.

PROCURATIONS : M. GRANJON à Mme KRIER

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Jacqueline DIONNET, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2014 : pas d'observation
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation

Au cours de ce conseil, il est demandé aux conseillers de compléter les représentants aux différentes commissions municipales, à la Communauté Urbaine et diverses autres.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée des conseillers le vote à main levée. Proposition acceptée à l'unanimité.

1- Création et composition des commissions municipales

8 membres élus par commission :

- 6 pour Seichamps pour Tous
- 1 pour Seichamps Autrement
- 1 pour Vivre Seichamps

Mme PANIS pose une question : « comment se fait-il que les commissions soient seulement votées, alors que l'équipe majoritaire a été reconduite ? »

Monsieur le Maire précise que la majorité est maître de son calendrier et qu'après vérification nous sommes dans les temps.

Monsieur le Maire a demandé que chaque commission se réunisse au moins une fois avant fin juin et qu'à chaque début de commission il soit procédé à l'élection du vice-président.

D'autre part, il précise que le groupe de travail sur les rythmes scolaires s'est déjà réuni.

2- Désignation des membres des commissions spécialisées auprès de la Communauté Urbaine du Grand Nancy

Sont élus (l'opposition ne présente pas de candidats)

➤ Commission Finances

Titulaire :	H. CHANUT	27 voix
Suppléant :	P. COCHE	27 voix

➤ Commission Ressources

Titulaire :	P. COCHE	27 voix
Suppléant :	H. CHANUT	27 voix

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

➤ Commission Territoire

Titulaire : D. GLESS 27 voix
Suppléant : M. CHARPENTIER 27 voix

➤ Commission Services et Infrastructures

Titulaire : S. GUILLIN 27 voix
Suppléant : M. CHARPENTIER 27 voix

➤ Commission Attractivité

Titulaire : H. CHANUT 27 voix
Suppléant : D. GLESS 27 voix

Adoptée à l'unanimité.

3- Commission communale des impôts directs

Il est proposé au conseil municipal la liste des candidats suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Danielle GLESS	Patrick COCHÉ
Michel CHARPENTIER	Brigitte MEON
Pascale TREIBER	Claude INGRET
Marie-Françoise AGOSTINI	Juan-Ramon GARCIA
Frédéric EGLOFFE	Yveline LANUEL
Jean-Robert LAMBOTTE	Claire DELALANDE
Fabienne PREVOT	Landry RICHARD
Stéphane GUILLIN	Armelle VERON
Jacqueline DIONNET	Marguerite LECLERE
Annie LEVY	Pierre SCHNEIDER
Gérard KLOUTZ	Michel ETIENNEY
Yves GRANJON	Catherine KRIER
Marie-Noëlle MAISTRE	Patrick DUBAS
Jacqueline PANIS	Thierry MULLER
Thierry COLIN	Monique ALOSI
Roland RABATE	Marcel ANTOINE

Les membres seront désignés par la direction des services fiscaux.

Adoptée à l'unanimité.

4- Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission intercommunale des impôts directs

Commissaire titulaire : Alain DECLERCQ
Commissaire suppléant : Michel ETIENNEY

Adoptée à l'unanimité.

5- Désignation des délégués locaux du CNAS

Sont élus :

Collège des élus : Henri CHANUT, maire
Collège des agents : Elodie XARDEL, correspondante du CNAS

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Adoptée à l'unanimité.

6- Comité de pilotage Projet Educatif Territorial (PEDT) et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la constitution du Comité de Pilotage PEDT et CEJ telle qu'elle est proposée.

Pour ces deux « instances » « Seichamps Autrement » avait proposé la candidature de P. DUBAS. Mme KRIER souhaite un changement et proposer sa candidature. Cette modification est acceptée. Quant à sa demande de suppléant ou à la possibilité d'être remplacée en cas d'absence dans les différentes commissions ou groupe de travail, Henri CHANUT lui répond que cela ne peut être que ponctuel et ne doit pas devenir une habitude. Une réponse définitive lui sera apportée ultérieurement.

7- Règlement des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire de la ville de Seichamps

Adoptée à l'unanimité

8- Convention Prestation de Service ALH – Extrascolaire et Périscolaire

Adoptée à l'unanimité

9- Subventions de fonctionnement aux associations

- GIHP	⇒	414 €
- Prévention routière	⇒	170 €
- Coopérative Groupe scolaire G. de la Tour	⇒	3 169 €
- Coopérative Ecole Louise Michel	⇒	638 €
- Coopérative Ecole Jean Lamour	⇒	631 €
- CPIE de Champenoux	⇒	600 €
- PULPE	⇒	80 €

Adoptée à l'unanimité.

10- Indemnités de fonction des élus

Maire :	37.40 %
Adjoints :	14.30 %
Conseillers délégués :	8.80 %

Adoptée à l'unanimité.

11- Renforcement du centre-ville de Seichamps – phase 3 : convention avec l'EPFL et LogiEst dans le cadre du Fonds Régional de minoration foncière

Mme PANIS remarque que lors de la présentation du projet, il était question de 29 logements. Mme GLESS répond que la convention porte sur la totalité des logements, soit 38 logements : 29 à la 1^{ère} phase, 9 à la 2^{ème} phase.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Jacqueline DIONNET

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 14 AVRIL 2014
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 206 000 € HT

Date	N° de la décision	OBJET
15/04/2014	25/2014	Achat de mobilier pour la médiathèque municipale – SARL D. P. C.
29/04/2014	27/2014	Fête de la Jeunesse – Convention avec la Croix Rouge Française de Meurthe-et-Moselle

Délibération N° 01

Objet : Création et composition des commissions municipales

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communale, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Créer les Commissions permanentes suivantes :
 - Politique de la cité, urbanisme, développement durable, environnement
 - Finances, suivi du budget
 - Vie scolaire, petite enfance
 - Travaux, gestion du patrimoine, sécurité, déplacements
 - Jeunesse
 - Solidarité, action sociale
 - Promotion de la ville, culture, animation
 - Vie associative et sportive
 - Communication

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

- Fixer à 8 le nombre de conseillers qui en feront partie
- Désigner à bulletin secret ceux de ses membres qui siègeront dans les Commissions selon un scrutin de liste.

Chaque groupe d'élus a présenté une liste de candidats.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
 A déduire (bulletins blancs) : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 3.375

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Seichamps pour Tous	21	6	0.75	6
Liste Seichamps Autrement	4	1	0.625	1
Liste Vivre Seichamps	2	0	2	1

Ont donc été désignés membres :

☞ **Politique de la cité, urbanisme, développement durable et environnement**

Liste Seichamps pour Tous : Danielle GLESS, Juan-Ramon GARCIA, Pascale TREIBER, Fabienne PREVOT, Jacqueline DIONNET, Stéphane GUILLIN

Liste Seichamps Autrement : Catherine KRIER

Liste Vivre Seichamps : Jacqueline PANIS

☞ **Finances, suivi du budget**

Liste Seichamps pour Tous : Patrick COCHE, Marie-Françoise AGOSTINI, Stéphane GUILLIN, Pierre SCHNEIDER, Jacqueline DIONNET, Jean-Robert LAMBOTTE

Liste Seichamps Autrement : Yves GRANJON

Liste Vivre Seichamps : Thierry MULLER

☞ **Vie scolaire et Petite enfance**

Liste Seichamps pour Tous : Pascale TREIBER, Fabienne PREVOT, Brigitte MEON, Claire DELALANDE, Yveline LANUEL, Danielle GLESS

Liste Seichamps Autrement : Catherine KRIER

Liste Vivre Seichamps : Thierry MULLER

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

☞ **Travaux, gestion du patrimoine, sécurité et déplacements**

Liste Seichamps pour Tous : Michel CHARPENTIER, Stéphane GUILLIN, Landry RICHARD, Juan-Ramon GARCIA, Jean-Robert LAMBOTTE, Danielle GLESS

Liste Seichamps Autrement : Marie-Noëlle MAISTRE

Liste Vivre Seichamps : Thierry MULLER

☞ **Jeunesse**

Liste Seichamps pour Tous : Brigitte MEON, Pascale TREIBER, Marie-Françoise AGOSTINI, Armelle VERON, Frédéric EGLOFFE, Marguerite LECLERE

Liste Seichamps Autrement : Patrick DUBAS

Liste Vivre Seichamps : Thierry MULLER

☞ **Solidarité et action sociale**

Liste Seichamps pour Tous : Claude INGRET, Yveline LANUEL, Fabienne PREVOT, Pierre SCHNEIDER, Guillaume PELE, Marguerite LECLERE

Liste Seichamps Autrement : Marie-Noëlle MAISTRE

Liste Vivre Seichamps : Thierry MULLER

☞ **Promotion de la ville, culture et animation**

Liste Seichamps pour Tous : Marie-Françoise AGOSTINI, Frédéric EGLOFFE, Marguerite LECLERE, Brigitte MEON, Claire DELALANDE, Jacqueline DIONNET

Liste Seichamps Autrement : Patrick DUBAS

Liste Vivre Seichamps : Jacqueline PANIS

☞ **Vie associative et sportive**

Liste Seichamps pour Tous : Armelle VERON, Brigitte MEON, Marie-Françoise AGOSTINI, Guillaume PELE, Landry RICHARD, Michel CHARPENTIER

Liste Seichamps Autrement : Patrick DUBAS

Liste Vivre Seichamps : Jacqueline PANIS

☞ **Communication**

Liste Seichamps pour Tous : Claire DELALANDE, Brigitte MEON, Patrick COCHE, Frédéric EGLOFFE, Danielle GLESS, Armelle VERON

Liste Seichamps Autrement : Yves GRANJON

Liste Vivre Seichamps : Jacqueline PANIS

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Délibération N° 02

Objet : Désignation des membres des commissions spécialisées auprès de la Communauté Urbaine du Grand Nancy

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Par délibération du 25 avril 2014, le conseil de la communauté urbaine du Grand Nancy a créé 5 commissions communautaires spécialisées, chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis avant présentation en séance publique.

Il s'agit des commissions suivantes :

- Finances
- Ressources
- Territoire
- Services et Infrastructures
- Attractivité

Le principe de composition défini par le conseil de communauté le 25 avril 2014 prévoit que les communes disposant de moins de quatre conseillers communautaires puissent proposer, en plus, un titulaire et un suppléant par commission spécialisée, avec voix consultative, afin de permettre une représentativité municipale satisfaisante, comme l'autorise l'article L5211-40-1 du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant pour siéger au sein de chacune des commissions communautaires suivantes :

- Finances
- Ressources
- Territoire
- Services et Infrastructures
- Attractivité

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

➤ Commission Finances

Titulaire :	H. CHANUT	27 voix
Suppléant :	P. COCHE	27 voix

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

➤ Commission Ressources

Titulaire : P. COCHE 27 voix
Suppléant : H. CHANUT 27 voix

➤ Commission Territoire

Titulaire : D. GLESS 27 voix
Suppléant : M. CHARPENTIER 27 voix

➤ Commission Services et Infrastructures

Titulaire : S. GUILLIN 27 voix
Suppléant : M. CHARPENTIER 27 voix

➤ Commission Attractivité

Titulaire : H. CHANUT 27 voix
Suppléant : D. GLESS 27 voix

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 03

Objet : Commission communale des impôts directs

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission, outre le Maire ou l'Adjoint Délégué, qui en assure la Présidence, doit comprendre 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dont un commissaire titulaire et un commissaire suppléant domiciliés en dehors de la commune.

Les membres seront désignés par la Direction des Services Fiscaux sur la proposition d'une liste de contribuables, en nombre double, c'est-à-dire 16 titulaires et 16 suppléants, dressée par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter la liste des candidatures suivantes :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Danielle GLESS	Patrick COCHÉ
Michel CHARPENTIER	Brigitte MEON
Pascale TREIBER	Claude INGRET
Marie-Françoise AGOSTINI	Juan-Ramon GARCIA
Frédéric EGLOFFE	Yveline LANUEL
Jean-Robert LAMBOTTE	Claire DELALANDE
Fabienne PREVOT	Landry RICHARD
Stéphane GUILLIN	Armelle VERON
Jacqueline DIONNET	Marguerite LECLERE
Annie LEVY	Pierre SCHNEIDER
Gérard KLOUTZ	Michel ETIENNEY
Yves GRANJON	Catherine KRIER
Marie-Noëlle MAISTRE	Patrick DUBAS
Jacqueline PANIS	Thierry MULLER
Thierry COLIN	Monique ALOSI
Roland RABATE	Marcel ANTOINE

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 04

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres: le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires.

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque Commune membre, en ce qui concerne les locaux communaux, les biens divers et les établissements industriels.

Le Conseil de Communauté a ainsi délibéré le 25 novembre 2011 afin d'acter la création d'une telle commission pour l'agglomération nancéienne.

Selon l'article 346 A du Code Général des Impôts, la désignation des membres de la commission intervient dans les 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Ainsi, le Conseil de Communauté délibérera avant fin juin pour dresser une liste, sur proposition des Communes membres, composée des noms :

- ✚ de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de l'E.P.C.I.),
- ✚ de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de l'E.P.C.I.).

A ce titre, il appartient au Conseil Municipal de désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant devant répondre aux conditions édictées au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, à savoir :

- ✚ être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- ✚ être âgé de 25 ans au moins,
- ✚ jouir de leurs droits civils,
- ✚ être familiarisé avec les circonstances locales,
- ✚ posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- ✚ être inscrit au rôle des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des Communes membres.

Ces contribuables doivent être soumis à la taxe d'habitation ou aux taxes foncières ou à la cotisation foncière des entreprises.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.

La liste des propositions de commissaires titulaires et suppléants sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 10 titulaires et leurs suppléants.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de soumettre au Conseil Communautaire comme membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) les deux personnes suivantes:

- ✚ **Commissaire titulaire** : M. DECLERCQ Alain, né le 24/04/1953, retraité, résident 3 Grand'rue à Seichamps, assujetti à la taxe foncière bâtie et taxe d'habitation.
- ✚ **Commissaire suppléant** : M. ETIENNEY Michel, né le 10/01/1943, retraité, résident 21 rue du Jardin Roussel à Seichamps, assujetti à la taxe foncière bâtie et taxe d'habitation.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 05

Objet : Désignation des délégués locaux CNAS

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Le Conseil Municipal a mis en place une action sociale en faveur du personnel communal en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1^{er} Janvier 2010.

A ce titre, deux délégués (un élu et un agent) représentent la collectivité au sein des instances du CNAS, comme il est précisé dans la « Charte de l'action sociale ».

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner à nouveau deux délégués pour les 6 années à venir.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner deux délégués pour représenter la Ville de Seichamps au sein des instances du CNAS :

- Collège des élus : M. CHANUT Henri, Maire ;
- Collège des agents : Mme XARDEL Elodie, correspondante CNAS.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 06

Objet : Comité de pilotage Projet Educatif Territorial (PEDT) et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Pascale TREIBER

La Ville de Seichamps s'est engagée dans une politique jeunesse qui propose d'une part à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école et d'autre part, de répondre au mieux aux besoins des parents en matière de garde d'enfants. Pour ce faire, une nouvelle structure d'accueil collectif et familial sera mise en service en août 2014.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Seichamps souhaite aujourd'hui mettre en place un Projet Educatif Territorial (PEDT), dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Par ailleurs, par délibération en date du 11 février 2014, le Conseil Municipal a décidé de conclure un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour le financement de diverses actions.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle et les collectivités territoriales.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Afin de mettre en place les collaborations nécessaires et d'assurer par la suite le suivi des deux dispositifs (PEDT et CEJ), il convient de constituer un comité de pilotage composé de membres représentant le Conseil Municipal, de membres représentant des partenaires locaux et représentant des services déconcentrés. Ce Comité de pilotage est animé par le Maire avec l'appui technique de la responsable du pôle Jeunesse et Vie Scolaire.

Le Comité de Pilotage du PEDT et du CEJ sera ainsi composé :

- Le Maire ;
- six élus du groupe « Seichamps pour Tous » (dont l'adjointe à la Jeunesse, l'Adjointe à la Vie Scolaire et à la Petite Enfance et la conseillère déléguée à la Petite Enfance) ;
- un élu du groupe « Seichamps Autrement » ;
- un élu du groupe « Vivre Seichamps » ;
- un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- un représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) ;
- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ;
- un représentant du Conseil Général ;
- les directeurs d'école ;
- deux représentants des associations de la commune ;
- les présidents des associations de parents d'élèves ;
- un élu du Conseil Municipal de la Jeunesse.

Ce Comité de Pilotage est doté d'un pouvoir consultatif, il doit se réunir trois fois par an. Ses propositions seront présentées devant les commissions Jeunesse et Vie Scolaire et Petite Enfance.

Après avis du groupe de travail « Rythmes scolaires » réuni le 29 avril 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution du Comité de Pilotage du PEDT et du CEJ dans les conditions définies ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 07

Objet : Règlement des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire de la Ville de Seichamps

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Pascale TREIBER

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Par délibération du 27 septembre 2010 (N°43/2010), le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

Ce nouveau règlement, joint en annexe, doit être aujourd'hui modifié afin de tenir compte de la réforme des rythmes scolaires et de la nouvelle organisation des services qui en découlera à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

Il définit les nouveaux modes d'inscription, de tarification et de facturation applicables à partir du 1^{er} septembre 2014.

Il sera soumis à la signature de tous les parents des enfants inscrits à l'un ou l'autre des ces services.

Après avis du groupe de travail « Rythmes scolaires » réuni le 29 avril 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement des services de Restauration Scolaire et d'accueil Périscolaire de la Ville de Seichamps.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 08

Objet : Convention Prestation de Service ALSH – Extrascolaire et Périscolaire

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Brigitte MEON

Dans le cadre des activités destinées à la jeunesse seichanaise, les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires sont éligibles aux aides versées par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle.

La CAF de Meurthe et Moselle nous a fait parvenir les conventions suivantes :

- Convention Prestation de Service ALSH – extrascolaire CLSH Seichamps
- Convention Prestation de Service ALSH Périscolaire CLSH les Parapluies Seichamps

Ces conventions sont conclues pour une période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Le montant de la prestation de service est fixé annuellement par le Conseil d'Administration de la CAF. Cette aide est accordée aux familles allocataires et versée à la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les Conventions Prestation de Service ALSH- Extrascolaire et Périscolaire.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Délibération N° 09

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Armelle VERON

Dans le cadre du vote du Budget 2014, des subventions de fonctionnement ont été accordées aux associations dont une partie de la liste était annexée à la maquette budgétaire du BP 2014.

Cette liste doit être ainsi complétée :

- GIHP	⇒	414 €
- Prévention routière	⇒	170 €
- Coopérative Groupe scolaire G. de la Tour	⇒	3 169 €
- Coopérative Ecole Louise Michel	⇒	638 €
- Coopérative Ecole Jean Lamour	⇒	631 €
- CPIE de Champenoux	⇒	600 €
- PULPE	⇒	80 €

Il est rappelé que les crédits ont été inscrits au budget

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder :

- le versement des subventions de fonctionnement aux associations telles que précisées dans le tableau ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 10

Objet : Indemnités de fonctions des élus

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Patrick COCHE

Conformément à l'article L.2123-20-1, lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers peuvent être allouées dans l'enveloppe maximale fixée par les articles 80, III et 81 de la loi. Cette enveloppe maximale est calculée sur les taux maximaux de 55% (fonction de maire), et 22% (fonctions d'adjoints aux maires et de conseillers délégués) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

D'autre part, en vertu des articles L.2123-22 et R.2123-23, la ville de Seichamps étant chef-lieu de canton, les indemnités de fonction peuvent être majorées de 15%
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De ne pas appliquer la majoration de chef-lieu de canton de 15% ;
- De fixer les indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués comme suit :

Maire	37.40 %
Adjointes	14.30 %
Conseillers Délégués	8.80 %

de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire ;

- De décider que le montant des indemnités sera versé depuis la date d'entrée en fonction des élus soit le 1^{er} avril 2014 ;
- De décider que le montant des indemnités dont le détail est annexé à la présente, sera actualisé systématiquement à chaque revalorisation des traitements de la fonction publique.

La présente délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération n°10/2014 du 14 avril 2014.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités
allouées aux membres du conseil municipal (1)

			Indemnité brute	
			Annuelle	Mensuelle
Valeur au 1er avril 2014 de l'indice brut 1015, indice majoré 821 =			45 617,63 €	3 801,47 €
M. CHANUT Henri	Maire	37.40%	17 060,99 €	1 421,75 €
Mme GLESS Danielle	1er adjoint	14.30%	6 523,32 €	543,61 €
M. COCHE Patrick	2e adjoint	14.30%	6 523,32 €	543,61 €
Mme TREIBER Pascale	3e adjoint	14.30%	6 523,32 €	543,61 €
M. CHARPENTIER Michel	4e adjoint	14.30%	6 523,32 €	543,61 €
Mme MEON Brigitte	5e adjoint	14.30%	6 523,32 €	543,61 €
M. INGRET Claude	6e adjoint	14.30%	6 523,32 €	543,61 €
Mme AGOSTINI Marie-Françoise	7e adjoint	14.30%	6 523,32 €	543,61 €
M. GARCIA Juan Ramon	8e adjoint	14.30%	6 523,32 €	543,61 €
Mme LANUEL Yveline	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
M. EGLOFFE Frédéric	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
Mme DELALANDE Claire	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
M. LAMBOTTE Jean Robert	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
Mme PREVOT Fabienne	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
M. RICHARD Landry	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
Mme VERON Armelle	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
Mme LECLERE Marguerite	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
M. GUILLIN Stéphane	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 11

Objet : Renforcement du centre-ville de Seichamps – phase 3 : convention avec l'EPFL et LogiEst dans le cadre du Fonds Régional de minoration foncière

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

Pour : 27
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Danielle GLESS

Dans le cadre de la politique d'action foncière en faveur de l'habitat social menée conjointement par l'Etat, la Région Lorraine et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), il y a lieu d'autoriser par convention l'EPFL à procéder à l'acquisition des biens pour le compte de LOGIEST et en cas de défaillance de LOGIEST pour le compte de la Commune.

Le projet de construction proposé par la Société LOGIEST concerne la réalisation de logements sociaux sur l'ensemble immobilier cadastré Sections AP 2 et 3, d'une surface de 25a 36ca, soit 38 logements répartis comme suit :

- 10 logements sociaux en location-accession de type PSLA ;
- 19 logements sociaux en location de type PLUS ;
- 9 logements sociaux en location de type PLAI.

Cette opération, qui concerne l'aménagement du centre-ville – phase 3, a été approuvée par le Conseil Municipal par délibération n° 47/2012 du 26 novembre 2012, d'autre part le permis de construire déposé pour la première partie a été présenté lors d'une réunion en date du 23 avril 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPFL et LogiEst dans le cadre du Fonds Régional de minoration foncière.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
19/05/2014	5.1	Election exécutif	Création et composition des commissions municipales	71	01
19/05/2014	5.3	Désignation des représentants	Désignation des membres des commissions spécialisées auprès de la Communauté Urbaine du Grand Nancy	74	02
19/05/2014	5.3	Désignation des représentants	Commission communale des impôts directs	75	03
19/05/2014	5.3	Désignation des représentants	Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs	76	04
19/05/2014	5.3	Désignation des représentants	Désignation des délégués locaux du CNAS	77	05
19/05/2014	5.3	Désignation des représentants	Comité de pilotage Projet Educatif Territorial (PEDT) et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	78	06
19/05/2014	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Règlement des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire de la Ville de Seichamps	79	07
19/05/2014	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Convention Prestation de Service ALSH – Extrascolaire et Périscolaire	80	08
19/05/2014	7.5.2	Subventions inférieures à 23 000 €	Subventions de fonctionnement aux associations	81	09
19/05/2014	5.6	Exercice des mandats locaux	Indemnités de fonctions des élus	81	10
19/05/2014	8.4	Aménagement du territoire	Renforcement du centre-ville de Seichamps – phase 3 : convention avec l'EPFL et LogiEst dans le cadre du Fonds Régional de minoration foncière	83	11

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MAI 2014

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Fabienne PREVOT	
Danielle GLESS		Landry RICHARD	
Patrick COCHE		Armelle VERON	
Pascale TREIBER		Pierre SCHNEIDER	
Michel CHARPENTIER		Marguerite LECLERE	
Brigitte MEON		Stéphane GULLIN	
Claude INGRET		Jacqueline DIONNET	
Marie-Françoise AGOSTINI		Guillaume PELE	
Juan-Ramon GARCIA		Catherine KRIER	
Yveline LANUEL		Marie-Noëlle MAISTRE	
Frédéric EGLOFFE		Patrick DUBAS	
Claire DELALANDE		Jacqueline PANIS	
Jean-Robert LAMBOTTE		Thierry MULLER	